



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire, adoptera conformément au Code municipal, le budget 2021 et le programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023 lors de séances spéciales qui seront tenues à huis clos par vidéoconférence le 14 décembre 2020 à 19 h 15 et 19 h 30.

De plus, tel que prévu par le Code municipal, les délibérations du conseil et les périodes de questions, lors de ces séances, porteront exclusivement sur le budget 2021 et le programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023.

Si vous avez des questions concernant le budget 2021 ou le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, veuillez-nous les adresser par courriel au : pytremblay@ville.saint-nazaire.qc.ca


Donné à Saint-Nazaire, ce 1^{er} décembre 2020.


Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 1^{er} décembre 2020.


Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier